



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2022-01 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux sera adopté par le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille à la séance ordinaire du 7 février 2022, à 19 h, en visioconférence, selon les mesures en vigueur en date de cet avis public.

Ce projet de règlement amende le règlement 2018-04 et se résume comme suit :

Le Code d'éthique et de déontologie est modifié pour respecter l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31)*, laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal durant les heures d'ouvertures.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 21^E JOUR DE JANVIER 2022.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 17 h, le 21^e jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de janvier 2022.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière